DEC193058DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9198, intitulée « Institut de biologie intégrative de la cellule », dont le directeur est Monsieur Frédéric BOCCARD ;

DÉCIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à Madame Maité PATERNOSTRE, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maité PATERNOSTRE, délégation est donnée à Monsieur Olivier GRENET, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maité PATERNOSTRE et de Monsieur Olivier GRENET, délégation est donnée à Madame Stéphanie BILHERE, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maité PATERNOSTRE, de Monsieur Olivier GRENET et de Madame Stéphanie BILHERE, délégation est donnée à Madame Céline LENTZ, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maité PATERNOSTRE, de Monsieur Olivier GRENET, de Madame Stéphanie BILHERE et de Madame Céline LENTZ, délégation est donnée à

Madame Carole MAILLET-HOINT, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maité PATERNOSTRE, de Monsieur Olivier GRENET, de Madame Stéphanie BILHERE, de Madame Céline LENTZ, de Madame Carole MAILLET-HOINT, délégation est donnée à Madame Sandrine LENOEL, technicienne classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2020

Le directeur d'unité
Monsieur Frédéric BOCCARD

Madame Maité PATERNOSTRE

Monsieur Olivier GRENET

Madame Stéphanie BILHERE

Madame Céline LENTZ

Madame Carole MAILLET-HOINT

Madame Sandrine LENOEL